

**SNUDI Force Ouvrière de l'Eure**

17 ter rue de la côte blanche 27000 Evreux

Tel : 06 51 72 57 23 Courriel : [snudifo27@gmail.com](mailto:snudifo27@gmail.com) Site : [snudifo27.com](http://snudifo27.com) Facebook**Communiqué PsyEN Conseiller Technique et référent santé mentale**

Lors des Assises de la Santé scolaire en mai 2025, la Ministre Borne a annoncé des mesures sur la santé à l'École avec, notamment, la création de 100 postes de PsyEN Conseiller Technique (CT) en France, soit 1 poste dans chaque département (5 postes dans l'Académie de Normandie).

Ce poste sera associé au « pôle départemental de santé » avec les autres conseillers techniques des 3 autres corps (les infirmières scolaires, les médecins scolaires et les assistantes sociales) auprès de chaque DASEN.

**Des missions qui remettent en cause celles des PsyEN**

Les missions bureaucratiques de ces PsyEN Conseillers Techniques seraient multiples et appliquant la politique départementale établie par le DASEN en matière de santé scolaire :

- Collaboration étroite avec les autres conseillers techniques départementaux (infirmier, médecin, service sociale en faveur des élèves) sur les projets menés par le pôle (...)
- Contrôle des missions (« réalisation d'un diagnostic départemental et organisation des moyens pour répondre aux besoins identifiés », « recensement et suivi de la mise en œuvre des protocoles de santé mentale »).

Pour le SNUDI FO, la création de ce poste de PsyEN Conseiller Technique entraîne une refonte de des missions PsyEN, qui met fin à leur autonomie relative, tant en termes d'organisation et de suivis des cohortes qu'en termes de références théoriques et modalités de pratiques professionnelles. C'est une mise au pas de ces personnels.

**100 postes de Conseillers Techniques au détriment des besoins du terrain**

Alors qu'en 4 ans, 166 PsyEN EDA n'ont pas été recrutés par le concours, soit l'équivalent du nombre total d'une session annuelle du concours des PsyEN EDA, la Ministre Borne crée 100 postes de PsyEN CT qui vont être pourvus la plupart du temps par des PsyEN du terrain !

Le SNUDI FO dénonce cette mesure car cela fait des années que les PsyEN revendiquent plus de postes afin de pouvoir exercer pleinement leurs missions auprès des élèves de leurs secteurs respectifs.

De plus, ce poste de PsyEN CT ne répond pas à la préoccupation des personnels face aux demandes liées à la MDPH qui finissent par occuper une grande partie du temps de travail des PsyEN, occultant une part non négligeable de leurs missions, des indemnités de fonctions particulières, des Obligations Réglementaires de Service (ORS)

**Un risque grandissant d'externaliser les missions des PsyEN**

Avec la création de ce conseiller technique départemental PsyEN, les PsyEN EDA verraient leurs missions modifiées car ils devront mener des missions émanant des concertations auprès des 4 conseillers techniques. Avec le « pôle départemental de santé » ainsi créé, le DASEN ou les Agences régionales de santé pourraient leur donner de nouvelles interventions au motif de campagnes de prévention ou de promotion de la santé, ou de bilan émanant à la fois des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) et pôle d'appui à la scolarité (PAS).

De plus, comme il l'avait envisagé dans des projets précédents (projet de loi 4DS par exemple), le gouvernement revient à la charge en voulant assimiler les PsyEN aux personnels médico-sociaux alors qu'ils

n'appartiennent pas à la filière des personnels administratifs, sociaux et de santé (ATSS), personnels pour lesquels une externalisation était envisagée.

### **Une « protocolisation » des soins qui conduit à son ubérisation !**

La création de ce nouveau poste et la volonté du Ministère de mettre en place des « protocoles » uniformisés en tout genre, remettent directement en cause l'autonomie professionnelle des PsyEN inhérente à leur profession et leurs missions (Circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017) et inscrite dans le code de déontologie (notamment avec le choix de ses modes d'intervention, des méthodes ou techniques qu'il conçoit et met en œuvre).

Tout cela va dans le sens de la création d'un service de santé scolaire qui mettrait les psychologues sous la tutelle du médecin scolaire alors que par essence, le champ clinique des psychologues relève des sciences humaines. C'est une mise au pas des PsyEN par le médical !

### **L'administration demande aux PsyEN d'être référents santé mentale auprès des personnels !**

La mission des psychologues de l'EN est « d'agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter les acquisitions de leurs apprentissages, et de participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires ».

A aucun moment, l'accompagnement d'un personnel en difficulté, nécessitant un conseil d'orientation vers les services d'aide spécialisée n'apparaît dans les missions des psyEN telles que définies par la circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017. L'accompagnement des personnels en souffrance relève des services de la DSDEN, via le réseau PAS.

Le SNUDI FO rappelle que bon nombre de ces situations de souffrance sont inhérentes au management et aux contre-réformes imposées par le Ministère (injonctions contradictoires, inclusion scolaire, non protection des personnels, RPS, ...).

Parallèlement à cette demande d'aider les personnels en souffrance, l'administration demande que des directeurs ou directrices, volontaires et/ou désignés, deviennent des référents santé mentale au même titre que les PsyEN.

Des IEN détournent le texte en l'appliquant aux adultes alors qu'il est à destination des élèves. Comment les directeurs pourraient-ils répondre aux besoins des personnels au même titre qu'un psychologue, dont le titre réglementé exige un diplôme Bac + 5 en psychologie ? Ou bien s'agit-il d'appliquer de façon automatisée des protocoles après une simple information menée par l'infirmière CT afin de remplacer à terme les PsyEN ?

### **Avec le SNUDI FO 27, refusons ce poste de PsyEN CT et défendons nos revendications**

Pour le SNUDI FO, les 100 postes de PsyEN CT ne répondent pas aux attentes des collègues et à leurs revendications légitimes (plus de PsyEN sur le terrain, des remplaçants PsyEN, ...).

Le SNUDI FO refuse ces postes de Conseillers techniques dont les missions auront pour effet de modifier les missions des PsyEN EDA exerçant en RASED, et cela en fonction des orientations prises au niveau départemental.

Le SNUDI FO dénonce la mission d'être des référents santé mentale pour les adultes d'une circonscription car cela consistera d'ajouter de nouvelles missions alors même que leur charge de travail est déjà écrasante et impacte considérablement leurs conditions de travail. C'est aussi un élargissement géographique de leurs interventions sur toute une circonscription.

Le SNUDI FO réaffirme ses revendications :

- L'abandon du poste de conseiller technique PsyEN auprès du DASEN ;
- Le recrutement de tous les personnels nécessaires, à hauteur des besoins, pour avoir un RASED complet (pour un secteur de 800 élèves) et une brigade de remplacement de PsyEN EDA dans chaque département ;
- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % pour couvrir l'inflation des dernières années et un rattrapage à hauteur des pertes subies (31,5 % depuis 2000) ;
- Le respect et le maintien des missions des PsyEN dans le cadre de la Fonction Publique d'État ;
- L'abandon de l'Acte 2 de l'École inclusive et du décret visant à démanteler les établissements et services médico-sociaux.